

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**

Nancy

-----  
**CANTON**  
Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	8
de votants	9

**OBJET**  
*2024-17*

*Acquisition d'une partie de la parcelle AA138*

Convocation établie le 11/09/2024  
Transmise à la Préfecture le 17/09/2024

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : David RICHARD, Arnaud MELINE, Philippe PIERRAT, Valérie LHUILLIER, Paulette CLEMENT, Guy FURDIN, Dominique MATHEY, Fabrice WIEGERT

Etaient absents excusés :  
Olivier KUBLER pouvoir à Dominique MATHEY  
Absent non excusé : Gilles JONCHERAY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Suite au découpage de la parcelle AA 138, actuellement propriété du CD54, il nous demande de valider le découpage proposé (Galland/Yahimi/commune) sachant que cette décision a été validée le 9 septembre 2024 par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 votes pour et 2 abstentions :

- VALIDE le découpage de la parcelle AA138 proposé par le CD54.
- La commune achète la parcelle 183 d'une surface de 62 ca

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 17 septembre 2024  
Le Maire, Dominique MATHEY